

DELIBERATION CR036-2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 :

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par délibération du conseil d'administration du 30 juin 2016 et modifiés le 24 septembre 2020 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université d'Angers approuvé le par délibération du conseil d'administration du 14 décembre 2017 et modifié le 24 septembre 2020 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 02 décembre 2020 ;

Objet de la délibération : Procès-verbal de la Commission de la Recherche du 14 septembre 2020

La Commission de la Recherche réunie le 09 décembre 2020 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal de la commission de la recherche du 14 septembre 2020 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

Christian ROBLÉDO Président de l'Université d'Angers

Signé le 16 décembre 2020

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mis en ligne le : 17 décembre 2020

Ца

PROCÈS-VERBAL

Commission de la Recherche 14 septembre 2020

Soumis au vote de la Commission de la Recherche du 09 décembre 2020











La Commission de la Recherche de l'Université a été réunie le 14 septembre 2020 à 10h00 en salle du Conseil, Présidence, 40, rue de Rennes, 49035 Angers, sous la présidence de M. ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian	Présent
Président de l'université	rresent
SIMONEAU Philippe	Présent
Vice-président recherche	Tresent
ALLAIN Magali	Présente
ALLAIN Philippe	Présent
AMIARD Stéphane	Absent
BARICHARD Vincent	Présent
BLANCHARD Philippe	Présent
BRÉARD Dimitri	Présent
CAMUS Sandra	Présente
CANEVET David	Excusé, donne procuration à Meryem MOJTAHID
CHUREAU Véronique	Excusée
CLERE Nicolas	Présent
DAUCÉ Bruno	Présent
DELALEU Frédéric	Absent
DENÉCHÈRE Yves	Présent
EL BICHR Meryem	Excusée
FOUCHER Fabrice	Excusé
GRATTON Emmanuel	Excusé, donne procuration à Frédérique LE NAN
VAUDEL Gwenaëlle	Excusée
JUSSIEN Christelle	Excusée, donne procuration à Vincent BARICHARD
LAGARCE Frédéric	Excusé (a suivi les échanges à distance)
LANDÈS Claudine	Excusée, donne procuration à Philippe SIMONEAU
LE NAN Frédérique	Présente
LIBOUBAN Hélène	Excusée, donne procuration à Nicolas CLERE
LONG Martine	Excusée, donne procuration à Bruno DAUCÉ
MALLEGOL Patricia	Présente
MANN Etienne	Présent
	Excusée, donne procuration à Frédéric LAGARCE (lui –
MARTINEZ Carmen	même excusé)
MATHIEU Elisabeth	Excusée
MOJTAHID Meryem	Présente
MOREL-BROCHET Annabelle	Excusée
PERCHEPIED Laure	Excusée, donne procuration à Patricia MALLEGOL
POINT Laetitia	Excusée
RAMOND-ROQUIN Aline	Présente, arrivée à 10h20
ROUSSEAU Audrey	Présente
ROY Pierre-Marie	Absent
SÉJOURNÉ Bruno	Présent, jusqu'à 11h55
VIGNON-BARRAULT Aline	Absente

Membres à titre consultatif connectés :

Christophe DANIEL, Doyen de la Faculté de droit, d'économie et de gestion Yves DELNESTE, Directeur de la SFR ICAT Loïc CARBALLIDO, Directeur Recherche du CHU d'Angers

Membres à titre consultatif présents :

Pascal RICHOMME-PENIGUEL, Vice-président valorisation

Personnes invitées par le Président :

Alexa ROUEZ, Directrice de la recherche, de l'innovation et des études doctorales

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle

Ordre du jour :

Table des matières

1.	Informations générales	1
2.	Procès-verbaux de la CR	9
	2.1 Procès-verbal de la CR du 25 mai 2020	9
	2.2 Procès-verbal de la CR du 15 juin 2020	10
3.	Prospective et moyens	10
	3.1 Point sur la répartition des contrats doctoraux 2020-2021	10
	3.2 Point sur les classements internationaux 2020	11
	3.3 Modalités de versement de la prime au dépôt de brevet	13
4.	ANNEXE : diaporama de la séance du 14 septembre 2020	16

M. ROBLÉDO ouvre la séance de la Commission de la Recherche à 10h05. A l'ouverture de la séance du 14 septembre 2020, 24 membres sont présents ou représentés (40 membres en exercice, 17 membres présents et 7 membres représentés).

1. Informations générales

M. ROBLÉDO indique que la rentrée universitaire s'organise actuellement au vu des mesures sanitaires en vigueur, qui sont susceptibles d'évoluer compte-tenu du classement du département de Maine-et-Loire en zone de circulation active du virus.

Il précise que ces mesures sanitaires sont bien respectées à l'échelle de l'établissement mais que la propagation du virus progresse en dehors. Quelques contaminations parmi les étudiants en médecine ont été constatées, mais dont le nombre n'a pas justifié la fermeture administrative des différentes promotions concernées.

M. ROBLÉDO indique que la cellule de crise mise en place pendant la période du confinement est de nouveau en vigueur, afin d'anticiper les modifications qui seront nécessaires dans l'organisation des activités.

Il précise que l'évolution des activités s'articulera autour des "4 M" préconisant le port du masque, le lavage des mains, le respect de la distance physique d'un mètre ainsi que des mesures particulières d'utilisation du matériel.

Le port du masque est obligatoire dans les espaces intérieurs et extérieurs de l'établissement, ce qui représente une contrainte pouvant être difficile à comprendre pour les espaces extérieurs. Cette obligation est bien respectée par les personnels et les étudiants.

M. ROBLÉDO rappelle que quatre masques ont été mis à disposition de chaque personnel et que cette dotation sera renouvelée. Pour les cadres pédagogiques particuliers, tels que les travaux pratiques ou dirigés, qui impliquent une plus grande proximité, des masques chirurgicaux seront mis à disposition à la demande du CHSCT.

Il ajoute que les masques en tissu fournis par l'Université d'Angers répondent aux normes sanitaires en vigueur et que des distributeurs de masques en papier sont également mis à la disposition des étudiants.

M. ROBLÉDO indique qu'une distanciation physique d'un mètre s'applique dans les amphithéatres, cette mesure ayant été assouplie pour les travaux dirigés à la rentrée. Toutefois, et afin de limiter le nombre d'étudiants présents au même endroit en même temps, cette contrainte de distanciation pourrait être réintroduite pour les travaux dirigés dans les prochaines semaines.

Il ajoute que le brassage des étudiants aux inter-cours et lors des pauses déjeuner est important et qu'il favorise la circulation du virus, notamment au restaurant universtaire où la distanciation physique est difficile à faire respecter.

M. ROBLÉDO indique que, nonobstant le respect des préconisations de la circulaire ministérielle, la situation sanitaire est évolutive, notamment dans les Pays de la Loire où des dispositifs plus contraignants pourraient être mis en place.

Il ajoute que l'objectif de l'Université d'Angers reste que ses activités soient le moins perturbées possible et que la situation ne justifie pas l'intervention d'un arrêté préfectoral de confinement partiel.

M. ROBLÉDO indique que l'Université d'Angers est en lien constant avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et va lui proposer de prendre en charge l'organisation du tracage des cas contacts de l'établissement, ainsi que du dépistage des étudiants en cas de volume significatif de cas positifs.

M. ROBLÉDO rappelle la nécessaire vigilance de tous et que la gestion de la crise sanitaire relève désormais de dispositifs locaux, dans lesquels la responsabilité et la solidarité seront primordiales.

Il ajoute que la population des jeunes adultes actuellement contaminée n'est pas la plus à risque, mais qu'elle participe à la chaine de contagion et qu'il est de la responsabilité de l'Université d'Angers de participer à la limitation de la propagation du virus eu égard au volume important des étudiants et personnels accueillis quotidiennement.

M. ROBLÉDO ajoute que les contraintes imposées à l'Université d'Angers ne sont pas suivies avec la même rigueur au niveau de l'agglomération, ce qui peut limiter leur efficacité et invite à poursuivre les efforts.

M. ROBLÉDO indique que les cas de contamination à l'Université d'Angers seront traités individuellement et qu'à ce jour trois cas positifs ont été recensés sur une période de huit jours. Il indique qu'une éventuelle fermeture doit s'évaluer en fonction du nombre de cas rapporté à l'échelle d'un groupe, d'une promotion ou d'un bâtiment et ne peut donc être envisagée qu'au cas par cas.

M. ROBLÉDO précise que le recensement des cas positifs parmi les étudiants est effectué par le SUMPPS et qu'il n'y a pas à ce jour de propagation majeure du virus au sein de l'établissement, hormis les cas signalés dans les 3ème et 4ème année de médecine.

A la suite de l'interrogation d'un membre sur le caractère exhaustif du resencement effectué, certains étudiants testés positifs pouvant ne pas déclarer leur situation, M. ROBLÉDO répond qu'il ne peut pas y avoir de certitude absolue sur le nombre de cas réels. Il ajoute que la caisse primaire d'assurance maladie effectue auprès de l'établissement le signalement des cas positifs et des personnes contacts.

Un protocole a été transmis aux responsables des scolarités et unités de recherche pour la gestion des cas symptomatiques non testés qui doivent rester à leur domicile et sont interrogés sur d'éventuels cas contacts.

M. DENECHERE demande si les règles d'organisation des réunions avec port de masque vont devenir permanentes et indique que cette période d'incertitude est difficile à gérer en l'absence d'informations précises, notamment pour l'organisation de la poursuite des activités de recherche. M. ROBLÉDO répond que les règles de distanciation physique mises en place en juin dernier permettent de gérer le flux des personnes accueillies dans un même endroit et de maintenir les activités de recherche ainsi que les manifestations prévues.

Il indique qu'il sera également mis à disposition des organisateurs de workshop et colloques des masques ainsi que des distributeurs de gel hydro-alcoolique.

M. ROBLÉDO confirme qu'il n'y a pas de remise en cause de l'organisation des manifestations à caractère scientifique qui restent toutes aussi légitimes que l'organisation des activités pédagogiques.

A la suite d'une demande de précision d'un membre quant à la pérennisation des dispositifs de mise en ligne des enseignements, M. ROBLÉDO répond que le dispostif BigBlueBotton ne supporte pas un flux de connexions identique à celui des dispositifs mis en place pendant la période de confinement, le matériel de l'Université d'Angers restant quant à lui suffisamment dimensionné.

La Direction du Numérique et le Lab'UA procèdent actuellement à l'adaptation des outils afin de pouvoir accueillir l'ensemble des connexions de manière satisfaisante.

Il est rappelé que certaines composantes restent insuffisamment dotées en matériels et la question se pose de savoir si le plan d'équipement va se poursuivre. M. ROBLÉDO répond que la poursuite du plan d'équipement est tributaire de la livraison des commandes, ainsi que de la capacité d'ouverture des lieux pendant la période estivale afin que les matériels puissent être installés.

M. ROBLÉDO confirme que toutes les demandes de matériels ont fait l'objet de commandes et que l'installation des matériels se poursuit.

A la suite d'une demande de précision d'un membre concernant l'organisation à retenir pour une journée d'étude, M. SIMONEAU répond que l'organisation d'une journée d'étude avec un public restreint reste possible dans les locaux de l'Université dès lors que ces derniers sont suffisamment dimensionnés et que le protocole sanitaire en vigueur est respecté.

M. SIMONEAU indique qu'il est plus aléatoire de programmer des manifestations scientifiques au début de l'année 2021, notamment de grande dimension, compte-tenu de l'évolutivité de la situation sanitaire.

Il est préférable de reporter les manifestations nécessitant impérativement la présence physique des participants mais les manifestations pouvant être organisées, en tout ou partie, à distances peuvent être programmées.

M. SIMONEAU ajoute que l'Université d'Angers dispose de capacités suffisantes pour organiser des manifestations scientifiques à distance dès lors qu'elles s'adressent à une audience plus limitée que celle des étudiants accueillis.

Au surplus, l'organisation d'un grand évènement réunissant plus de 500 personnes serait très difficile à organiser dans des conditions sanitaires satisfaisantes.

Mme CAMUS expose que certains étudiants présents en travaux dirigés semblent malades et demande quelle est la conduite à tenir dans une telle situation, compte-tenu de la proximité physique liée à la capacité de la salle.

M. ROBLÉDO répond qu'un des principaux symptômes du COVID-19 est la fièvre et que l'Université d'Angers ne dispose pas de testeurs. Il ajoute qu'il existe également des cas asymptomatiques.

M. SIMONEAU poursuit en exposant l'avancement du rapport global d'autoévaluation HCERES de l'établissement, faisant suite aux rapports d'auto-évaluation des unités de recherche (cf. diaporama de séance).

Il rappelle que les trois domaines de l'auto-évaluation sont le pilotage, la recherche et la formation, ainsi que la réussite étudiante, qui sont organisés en 15 références.

Le rapport d'auto-évaluation doit fournir pour chaque référence des réponses étayées sur des indicateurs quantitatifs et mener une analyse réflexive.

M. SIMONEAU présente l'ensemble des groupes de travail constitués, ainsi que les références faisant l'objet de leur travaux, la recherche étant concernée par les références 9, 10 et 13 (cf. diaporama de séance).

Il indique que le groupe de travail Recherche est piloté par Mme GROLLEAU, Vice-Présidente International, M. RICHOMME, Vice-Président Valorisation, M. LAGARCE, élu du Conseil Académique, ainsi que lui-même. Il présente également les participants à ce groupe de travail (cf. diaporama de séance).

M. SIMONEAU expose ensuite les trois références concernant la recherche. Il précise que la référence 9 comprend l'international, considéré comme un domaine transversal, et que la référence 10 concerne la valorisation dans son acception large, incluant la diffusion de la culture scientifique et technique. La référence 13 concerne quant à elle le lien entre la recherche et la formation.

M. SIMONEAU rappelle le calendrier de l'autoévaluation en précisant que l'étape actuellement en cours concerne la réunion des groupes de travail (cf. diaporama de séance).

Il rappelle que l'objectif de ces groupes de travail est de présenter un rapport écrit aux différentes instances de l'Université pour la mi-novembre, avant son dépôt à l'HCERES pour le 08 janvier 2021 et la visite des comités d'expert en avril 2021.

Il ajoute que le groupe de travail recherche a programmé ses prochaines réunions pour le 23 septembre et le 13 octobre 2020.

M. SIMONEAU expose ensuite les résultats de l'Université d'Angers dans le cadre d'appels à projets recherche.

Il indique que les candidatures de Mme BARD et M. BLAUDEAU, enseignants-chercheurs rattachés à l'unité de recherche TEMOS, ont été acceptées par l'Institut Universitaire de France (IUF) au titre des candidatures séniors. Il les en félicite.

Il précise que ce résultat est très satisfaisant car trois candidatures juniors ont également été déposées pour la campagne 2020, et devraient vraisemblement être de nouveau déposées en 2021.

M. SIMONEAU rappelle que la campagne IUF 2021 a été lancée le 07 septembre 2020 et que les candidatures doivent être déclarées pour le 06 octobre 2020, avant la production d'un dossier pour le 10 novembre 2020 pour les candidatures juniors et le 12 décembre 2020 pour les candidatures séniors.

Il invite les membres de la Commission de la recherche à diffuser cette information à l'ensemble de leurs communautés, le taux de succès à cet appel à projets étant très encourageant.

M. ROBLÉDO explique que l'Université d'Angers a pour objectif d'augmenter le temps consacré à la recherche. L'acceptation par l'IUF des deux candidatures séniors de l'unité de recherche TEMOS ne doit pas avoir pour conséquence d'entrainer une diminution du temps de recherche pour les autres enseignants-chercheurs, en raison de leur décharge de service.

Il indique que l'Université d'Angers a décidé d'accompagner la composante et l'unité de recherche concernées en recrutant deux attachés temporaires d'enseignement et de recherche, afin de pouvoir prendre en charge le temps d'enseignement des enseignants - chercheurs dont les candidatures ont été acceptées par l'IUF.

M. ROBLÉDO précise que cette mesure d'accompagnement vise à encourager le dépôt de candidatures dans le cadre des campagnes IUF, afin de compenser les conséquences des décharges de service. Ce dispositif sera renouvelé lors des campagnes futures.

Mme CAMUS demande des précisions sur les modalités des décharges de service.

M. ROBLÉDO indique que la décharge correspond à deux-tiers d'un service d'enseignement et que l'organisation pédagogique de remplacement doit rapidement être mise en place dès le mois de septembre, pour une période de cinq années.

Mme ROUEZ précise que l'ensemble des documents concernant la campagne IUF 2021 a été mis à la disposition des membres de la Commission de la recherche sur la plateforme dédiée du site des instances et que la Direction de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales (DRIED) se tient à leur disposition pour les accompagner dans le dépôt de leurs dossiers de candidatures.

M. ROBLÉDO ajoute qu'une compensation financière des heures d'enseignement déchargées est allouée par l'IUF sur la base d'un taux horaire de travaux dirigés, qui soutient en partie l'accompagnement de l'établissement.

Cette indemnisation reste sans incidence sur la surcharge d'enseignement en résultant pour les autres enseignants mais elle permet de soutenir en partie l'établissement.

M. SIMONEAU répond favorablement à la proposition d'un membre d'inviter Mme BARD et M. BLAUDEAU à venir présenter à la Commission de la recherche leurs travaux.

Il ajoute que la Commission de la recherche accueille régulièrement dans ses séances au titre de l'animation scientifique les chercheurs ayant été distingués ou ayant obtenu le financement de leurs projets afin qu'ils puissent exposer leur recherches.

M. DENECHERE suggère que les lauréats présentent leur projet à la Commission de la recherche lors de leur nomination comme membre de l'IUF puis à l'issue de leur projet de recherche. I

Il poursuit en indiquant que la réussite des chercheurs en histoire de l'Université d'Angers lors de la campagne IUF 2020 doit encourager les chercheurs des autres disciplines à déposer des dossiers de candidature, des moyens d'accompagnement interne étant à leur disposition. Il ajoute que le dispositif d'accompagnement mis en place pour les heures de décharge d'enseignement permet de répartir les charges entre collègues, ce qui est satisfaisant.

Mme MOJTAHID indique que l'évaluation des dossiers de candidature par l'IUF reste succinte et pourrait être plus détaillée afin de permettre aux chercheurs d'améliorer leur dossier en vue de candidatures ultérieures.

M. DENECHERE confirme que l'IUF ne transmet pas une évaluation détaillée.

M. SIMONEAU expose ensuite le financement obtenu par le projet de recherche en histoire coordonné par Mme OGHINA-PAVIE, dans le cadre du programme H2020 - Actions Marie Curie RISE (cf. diaporama de séance).

Le budget alloué à l'Université d'Angers est de 41,4 K€ sur une durée de quatre années. Il rappelle que les dossiers présentés dans le cadre des fonds européens sont régulièrement financés et qu'il est donc pertinent de les déposer.

Monsieur SIMONEAU expose également le financement obtenu dans le cadre du programme LIFE+, Revers'EAU pour le projet Oxymore, dont la coordination scientifique est assurée par M. MAILLET, de l'unité de recherche LPG-Angers (cf. diaporama de séance).

M. SIMONEAU indique que le programme LIFE+ bénéficie de financements intéressants et qu'il est moins sélectif que le programme H2020.

Mme ROUEZ précise que le programme LIFE+ permet de financer des projets de recherche en environnement sous la coordination de partenaires extérieurs qui peuvent être des associations ou des acteurs économique. Ces projets concernent prioritairement les chercheurs des unités de recherche LPG-Angers et LETG, s. Elle ajoute que trois projets sont actuellement financés sur le programme LIFE+.

Mme ROUEZ présente ensuite le financement obtenu dans le cadre du programme Erasmus+, permettant de renforcer le lien entre la formation et la recherche dans le cadre de la démarche H2020, sous la coordination scientifique de Mme MEYNARD, M. VERNADAKIS et Mme RYAN-SATOUR.

M. SIMONEAU présente les financements obtenus dans le cadre du Programme Prioritaire de Recherche (PPR) PIA 3 "Cultiver et protéger autrement", par l'unité de recherche IRHS (cf. diaporama de séance). Les subventions obtenues portent sur une aide accordée d'environ 3.000.000 d'euros sur une durée de six années.

M. SIMONEAU expose également les projets financés par la Région Pays de la Loire au titre de l'AAP PULSAR 2020 (cf. diaporama de séance). Il précise que 100% des projets adressés à la région Pays de la Loire sont financés, pour un total de 78.858,50 €.

Mme ROUEZ expose le calendrier envisagé pour les appels à projet internes concernant les Mobilités Internationales Recherche (MIR) ainsi que Colloques (cf. diaporama de séance).

Elle indique qu'une incertitude existe sur le maintien du soutien de la Région Pays de la Loire pour l'AAP Colloques.

L'AAP MIR sera organisé en deux sessions, dont la première sera lancée le 12 octobre 2020, pour des déplacements ayant lieu à partir de janvier 2021.

M. SIMONEAU ajoute que le calendrier des manifestations scientifiques prévues en 2020 a été largement modifié en raison du contexte sanitaire, de nombreux colloques ayant été reportés en 2021, et que le calendrier prévisionnel de 2021 reste lui-même incertain.

Il ajoute que seulement 50% des mobilités internationales prévues en 2020 ont pu avoir lieu et qu'il a été décidé d'organiser l'AAP MIR 2021 en deux sessions afin tenir compte de l'évolution potentielle des contraintes liées à la situation sanitaire en 2021.

Mme ROUEZ précise que le financement alloué par l'Université d'Angers pour les colloques programmés en 2020 et ayant été reportés reste maintenu pendant l'année 2021, sans nécessité de déposer un nouveau dossier.

Elle indique en revanche que les mobilités internationales financées en 2020 et non effectuées ne peuvent bénéficier de ce même report et doivent déposer un nouveau dossier de demande de financement, qui sera réexaminé dans le cadre de l'AAP MIR 2021.

Mme CAMUS demande si les fonds propres des unités de recherche non affectés à des projets d'ici à la fin de l'année 2020 pourront être reportés en 2021.

M. ROBLÉDO indique que cette demande a déjà été présentée au début du confinement et que la position de l'Université d'Angers reste identique à celle précédemment exprimée.

Il demande aux unités de recherche de faire preuve de solidarité et confirme que les fonds propres qui ne seraient pas affectés à des projets en 2020 ne pourront faire l'objet d'un report en 2021.

M. ROBLÉDO indique que l'Université d'Angers a dû faire face à des dépenses non prévues dans le cadre de cette crise sanitaire, sans solliciter les crédits non affectés des unités de recherche. Si toutefois des crédits restent disponibles au 31 décembre 2020, ils seront transmis dans le budget général de l'Université.

M. SIMONEAU précise que d'autres dépenses supplémentaires sont à prévoir en 2021, concernant notamment la prolongation des contrats doctoraux dont l'achèvement est prévu en 2021-2022 et qui bénéficient d'un financement ministériel. Ce financement pourrait ne pas être prolongé. Il sera donc nécessaire de disposer de fonds permettant de financer les prolongations.

Il ajoute qu'il serait inéquitable de ne pas prolonger les contrats doctoraux à échéance en 2021-2022 comme cela a été fait pour ceux arrivant à échéance en 2020-2021, ou de devoir arbitrer entre plusieurs contrats doctoraux dans une même unité de recherche en fonction de l'obtention ou de la non-obtention du financement du MESRI.

M. SIMONEAU poursuit en exposant l'AAP recherche-formation de la ComUE expérimentale Université d'Angers - Le Mans Université (UA-LMU).

Il précise que la création de la ComUE UA-LMU devrait être effective d'ici à la fin de l'année 2020 avec la publication du décret et que le rapprochement entre les deux universités s'appuie sur des collaborations existantes entre les unités de recherche et les formations, ainsi que sur des objets stratégiques en formation et en recherche, communs aux deux établissements (cf. diaporama de séance).

Il précise que les collaborations scientifiques qui se sont développées entre les deux universités sont principalement liées à des financements de la Région des Pays de Loire et qu'il est intéressant de les poursuivre dans le cadre de la ComUE UA-LMU à l'issue du programme de financement régional.

M. SIMONEAU indique ensuite que l'AAP recherche-formation s'inscrit dans la dynamique de la ComUE, qui vise à faire émerger de nouveaux projets et résulte du dialogue stratégique mis en place depuis 2019 avec l'Etat, permettant aux établissements de faire remonter leurs besoins.

M. SIMONEAU précise que 150.000 euros ont été alloués par l'Etat afin de financer cet AAP commun recherche-formation, outre 50.000 euros qui ont été reversés par l'Université Bretagne Loire (UBL) lors de sa dissolution.

M. SIMONEAU rappelle les objectifs et critères de cet AAP (cf. diaporama de séance, diapositives 21 et 22). Le volet formation de cet AAP doit permettre de créer ou de faire évoluer des masters communs, en octroyant une aide à une ingénieurie pédagogique dédiée. Il doit également permettre la construction de projets stratégiques tels que la création de composantes communes et l'extension de formations sur les deux territoires.

Il précise que le financement alloué devra être dépensé sur l'année 2021 et concernera des projets pouvant être mis en œuvre à court terme.

M. SIMONEAU indique que le volet recherche de cet AAP répond à la même philosophie. Il permettra de consolider des collaborations scientifiques existantes avec une dotation de 20.000 euros maximum par projet. Il pemettra également de favoriser des rencontres entre les communutés scientifiques des deux établissements, avec une dotation de 5.000 euros.

M. SIMONEAU expose le calendrier prévisionnel de l'AAP recherche-formation, afin que les projets bénéficiant d'une dotation puissent être engagés dès le 1^{er} janvier 2021 et achevés au 31 décembre 2021 (cf. diaporama de séance).

M. SIMONEAU invite les unités de recherche à diffuser cet AAP dans leurs communautés scientifiques partagées avec LMU, afin que des projets puissent rapidement émerger dans le calendrier mis en place.

A la suite d'une demande de précision de M. LAGARCE, M. SIMONEAU répond qu'un AAP avec un budget commun aux deux établissements ainsi qu'aux centres hospitaliers d'Angers et du Mans avait été mis en place dans le réseau Santé, Activité physique, Métiers de l'Ingénierie et des Sciences humaines | Sarthe Anjou Mayenne (SAM), mais que l'AAP recherche-formation de la ComUE UA-LMU ne cible pas les mêmes projets.

Il précise que les projets répondant au cahier des charges du réseau SAM n'ont pas vocation à candidater à l'AAP recherche-formation de la ComUE UA-LMU.

M. ROBLÉDO ajoute que le dispositif SAM était précurseur et que ses projets débutent. Ceux dont des besoins supplémentaires émergeront pourront, le cas échéant, candidater à un nouvel AAP SAM.

M. SIMONEAU précise que les projets non financés par l'AAP du réseau SAM car ils ne répondaient pas au critère mobilité pourront candidater à l'AAP recherche-formation de la ComUE UA-LMU.

2. Procès-verbaux de la CR

2.1 Procès-verbal de la CR du 25 mai 2020

M. ROBLÉDO met à l'approbation de la Commission de la Recherche le procès-verbal du 25 mai 2020.

M. DENECHERE demande si les membres de la Commission de la recherche peuvent voter à distance.

Mme ROUEZ répond que seuls les membres élus et invités permanents de la Commission de la recherche ont été invités à assister à la séance à distance, en raison des contraintes sanitaires. Les membres élus assistant à la séance à distance ne peuvent pas prendre part au vote, en l'absence de cadrage juridique.

M. ROBLÉDO met à l'approbation de la Commission de la Recherche le procès-verbal du 25 mai 2020.

Le procès-verbal de la Commission de la recherche du 25 mai 2020 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour, un membre étant arrivé en cours de séance.

2.2 Procès-verbal de la CR du 15 juin 2020

M. ROBLÉDO met à l'approbation de la Commission de la Recherche le procès-verbal du 15 juin 2020.

Le procès-verbal de la Commission de la recherche du 15 juin 2020 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

3. Prospective et moyens

3.1 Point sur la répartition des contrats doctoraux 2020-2021

Mme ROUEZ expose la répartition des 41 contrats doctoraux 2020-2021 (cf. diaporama de séance, diapositive 27). Elle indique que la mention "équivalents contrat doctoraux" correspond à des cofinancements.

Mme ROUEZ expose le tableau des 8 contrats doctoraux UA sur projets (cf. document de séance en lien avec le diaporama de séance).

Mme ROUEZ indique que tous les cofinancements sollicités ont été obtenus pour ces contrats doctoraux.

Mme ROUEZ poursuit en exposant la répartition des contrats doctoraux attribués aux écoles doctorales, au vu des résultats des concours ayant eu lieu de mi-juin à la fin du mois de juillet 2020 (cf. document de séance en lien avec le diaporama de séance).

Mme ROUEZ expose enfin les contrats doctoraux bénéficiant de financements extérieurs sans cofinancement de l'Université d'Angers (cf. document de séance en lien avec le diaporama de séance).

3.2 Point sur les classements internationaux 2020

M. SIMONEAU expose la situation de l'Université d'Angers dans les classements internationaux (cf. diaporama de séance).

Il indique que l'Academic Ranking of World Univertities 2020 (ARWU 2020, dit "classement de Shanghai") reste une référence dans les pays anglo-saxon et en Asie, et concerne les 1000 premières universités au niveau international.

- M. SIMONEAU rappelle que l'Université d'Angers est entrée dans ce classement en 2019 et s'y maintient en 2020 avec un score de 21,8, calculé sur plusieurs critères dont l'obtention d'un prix Nobel. Il précise que l'Université d'Angers ne peut faire valoir celui attribué à l'un de ses anciens étudiants, le Dr Mukwege, le prix Nobel de la paix n'étant pas comptabilisé dans ce score.
- M. SIMONEAU indique que le score de l'Université d'Angers résulte de ses publications dans les revues prestigieuses les dix meilleures revues internationales rapporté à sa taille. Il ajoute que ce score place l'Université d'Angers au 30ème rang du classement national des universités.
- M. SIMONEAU précise que le classement de Shanghai a pris en compte en 2020 les regroupements d'universités, ce qui explique le placement dans les 20 premières universités mondiales de regroupements d'universités françaises, notamment celui de Paris I.
- M. SIMONEAU expose également les classements thématiques du classement de Shanghai dans lesquels l'Université d'Angers est présente en 2020 (cf. diaporama de séance).
- Il rappelle qu'en 2019 l'Université d'Angers a été classée dans les domaines "Clinical Medecine" et "Agricultural Sciences". En 2020, son classement est amélioré dans ces deux domaines et elle est également classée dans les domaines "Biological Sciences" ainsi que "Pharmacy & Pharmaceutical Sciences".
- M. SIMONEAU poursuit en exposant le classement de l'Université d'Angers dans les autres classements majeurs, qui sont le CWTS Leiden 2020, ainsi que le CWUR 2020-2021 (cf. diaporama de séance).
- Il précise que classement de Leiden s'opère sur différents critères, sans établir un classement global et permet de tenir compte de la taille relative des établissements. Sa méthodologie est transparente et il admet une marge d'erreur dans ses calculs statistiques.
- M. SIMONEAU indique que l'Université d'Angers intègre le classement de Leiden en 2020 dans toutes les catégories, notamment l'impact scientifique, la collaboration internationale, l'Open Access et le genre.
- M. SIMONEAU expose le classement 2020 de l'Université d'Angers dans le CWUR 2020-2021, qui est en progrès depuis 2019 et la place au 700ème rang au niveau international et au 31ème rang au niveau national. Il précise que les données de ce classement ne sont pas accessibles, à la différence de celui de Leiden.

Mme ROUEZ ajoute que la DRIED tient à la disposition des membres de la Commission de la recherche une note sur les différents classements et leur notoriété.

- M. SIMONEAU explique que ces classements sont un critère d'attractivité pour l'étranger et un élément pris en compte par les évaluateurs au niveau national. Il expose les préconisations permettant d'améliorer la position de l'Université d'Angers dans les classements internationaux (cf. diaporama de séance).
- M. SIMONEAU explique qu'une signature unique des publications permet d'augmenter le placement de l'Université d'Angers dans les classements et souligne le travail opéré par la DRIED afin d'harmoniser les signatures et que soient prises en compte les publications précédemment non comptabilisées.
- M. SIMONEAU ajoute que la Charte de signature unique sera revue afin de tenir compte des préconisations nationales, notamment pour que l'Université d'Angers apparaissent en premier en cas de co-tutelle avec un EPST. L'objectif de cette refonte de la Charte de signature unique est l'intégration dans de nouveaux classements, tels que THE, QS World University Rankings et Best Global Universities (WOS).
- M. LAGARCE demande si la place de l'Université d'Angers dans les classements internationaux est prise en compte par les tutelles et les financeurs.
- M. ROBLÉDO répond que cet élément est pris en compte dans la décision de financement, même s'il n'impacte pas nécessairement le montant alloué. Le MESRI est notamment très attentif aux résultats dans les classements internationaux et a sollicité que les COMUE soient également évaluées par le classement de Shanghai.
- M. ROBLÉDO explique que l'intégration de l'Université d'Angers dans le classement de Shanghai résulte de l'extension de la publication des établissements classés, qui était auparavant limitée aux 500 premiers établissements.

Il ajoute que ce classement est intéressant pour le montage de projets européens car il est pris en compte par de futurs partenaires, même s'il ne concerne pas toutes les disciplines de l'établissement. L'inclusion dans ce classement intervient dès lors que les signatures des publications mettent en évidence l'Université d'Angers et rendent visibles ses compétences.

M. SIMONEAU ajoute que ce classement est également valorisant à l'échelon local pour les collectivités locales qui nous financent.

A la suite de la demande de M. MANN, Mme ROUEZ confirme que le travail effectué sur l'affiliation des publications a eu un impact sur les classements de Shanghai et Leiden, avec la prise en compte de publications qui n'apparaissaient pas précédemment dans les bases de données en raison d'une signature incomplète. Elle précise que l'élargissement du nombre d'établissements figurant dans ces classements est évidemment aussi à l'origine de l'intégration de l'Université d'Angers.

Mme ROUEZ ajoute qu'à l'exception d'une augmentation significative de sa production scientifique dans les années à venir, la place de l'Université d'Angers devrait rester relativement stable dans les classements internationaux, la mise en œuvre d'une signature unique des chercheurs ayant permis de comptabiliser environ 25% de publications supplémentaires.

M. SIMONEAU indique que le classement de Leiden acte que la discipline des mathématiques à l'Université d'Angers est à l'origine d'une production scientifique de qualité.

Mme ROUEZ précise que la pondération liée à la taille de l'unité de recherche en mathématiques de l'Université d'Angers ajoute à la significativité et à la performance de sa production scientifique.

M. MANN considère que les classements ont un impact sur la communication extérieure en direction des tutelles et du MESRI, mais aussi en interne et qu'il pourrait être pertinent de choisir ceux dans lesquels l'Université d'Angers figure.

Mme ROUEZ précise que certaines disciplines, comme les SHS par exemple, ne peuvent y être intégrées en raison des bases de données utilisées.

3.3 Modalités de versement de la prime au dépôt de brevet

M. RICHOMME présente la modification des modalités de versement de la prime au dépôt de brevet.

Il rappelle le cadre règlementaire et les modalités actuelles des deux fractions de la prime (cf. diaporama de séance).

La prime au brevet a un montant forfaitaire de 3.000 euros, versé en deux tranches, soit 20% dans l'année du dépôt du brevet puis 80% lors du transfert du brevet. La prime versée au dépôt du brevet est répartie entre les agents au prorata de leur quote-part d'inventivité.

La prime d'intéressement correspond à 50% des royalties perçues par l'établissement, également répartie entre les agents au prorata de leur quote-part d'inventivité.

M. RICHOMME rappelle que la Société d'Accélétation et de Transfert de Technologie (SATT) est l'opérateur de valorisation mandaté par l'Université d'Angers et verse une somme forfaitaire de 4.000 euros à chaque transfert de brevet.

Les conditions d'attribution de cette somme forfaitaire ont été fixées lors de la création de la SATT en 2013, pour tous les dépôts de brevets postérieurs au 1^{er} janvier 2013.

Les conditions d'attribution conditionnent actuellement le versement de la prime à la production d'un règlement de copropriété définitivement signé, générant des retards importants dans le versement des primes au détriment des inventeurs, en cas de pluralité des équipes de recherche et de leurs tutelles.

M. RICHOMME indique par ailleurs que le législateur a entendu valoriser les brevets exploités en réservant 80% de la prime au brevet lors du transfert de propriété.

Plusieurs brevets de l'Université d'Angers ayant été transférés après plusieurs années, la seule prise en compte des brevets dont le dépôt était postérieur au 1^{er} janvier 2013 s'est avérée pénalisante. Il a donc été décidé en Comité régional de valorisation le 25 novembre 2019 d'inclure dans le champ d'application de la prime au brevet les dépôts antérieurs au 1^{er} janvier 2013.

Il est donc proposé à la Commission de la recherche de prendre en compte les depôts de brevets antérieurs à 1^{er} janvier 2013 lors de la signature d'un contrat de transfert.

Pour la prime au dépôt (phase 1), il est également proposé de modifier les conditions d'attribution en supprimant la condition relative à la production d'un règlement de copropriété signé, afin de pouvoir procéder rapidement au versement des primes au brevet supérieures à 50 euros,.

M. RICHOMME expose le calendrier de versement de la prime (cf. diaporama de séance). Il indique qu'une quarantaine de versements sont en attente pour une somme globale de 9.000 euros, qui sera versée en deux campagnes pour tous les agents de l'Université d'Angers au moment du dépôt du brevet.

M. LAGARCE demande quel est le plafond des royalties applicable pour la prime d'intéressement.

M. RICHOMME répond qu'aucun agent n'est concerné par ce plafond, qui est très élevé.

M. MANN demande combien de brevets sont déposés annuellement à l'Université d'Angers et dans quelle discipline, ainsi que le coût annuel de la prime.

M. RICHOMME indique que la quarantaine de dossiers en attente de versement correspond à une dizaine de familles de brevets et que quelques brevets sont déposés chaque année. Il ajoute que plusieurs agents sont concernés par le dépôt de plusieurs brevets, certains secteurs d'activités incitant davantage à breveter que d'autres.

Mme ROUEZ confirme que moins d'une dizaine de brevets sont déposés chaque année et que l'Université d'Angers dispose d'un portefeuille d'environ 65 familles de brevets.

M. ROBLÉDO met à l'approbation de la Commission de la recherche les modalités de versement de la prime au dépôt de brevet.

Les modifications des modalités de versement de la prime au dépôt de brevet sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

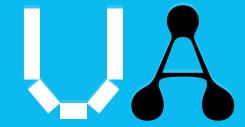
A la suite de la demande de précision d'un membre, Mme ROUEZ précise que les prolongations des contrats doctoraux dont la soutenance ne pourra intervenir avant le 31 décembre 2020 nécessiteront une réinscription en 4ème année. Une exonération de leurs droits d'inscription est à l'étude.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h20

Le Président de l'Université d'Angers Christian ROBLÉDO 4. ANNEXE : diaporama de la séance du 14 septembre 2020

Commission recherche du 14 septembre 2020





Ordre du jour

1 - Informations

2 - Procès-verbal de la CR

Procès-verbal de la CR du 25 mai 2020 – vote

Procès-verbal de la CR du 15 juin 2020 – vote

3 - Prospective et moyens

Point sur la répartition des contrats doctoraux 2020-2021 - information

Point sur les classements internationaux 2020 – information

Modalités de versement de la prime au dépôt de brevet – vote





Informations générales

- Rentrée universitaire 2020 et mesures sanitaires
- HCERES-RAE : Groupes de travail Recherche
- Retour sur les AAP 2020



Informations générales

Rentrée universitaire 2020 et mesures sanitaires



HCERES

- HCERES-RAE : Groupes de travail Recherche



Rapport global d'auto-évaluation

- Organisé selon 3 domaines (Pilotage de l'UA, Recherche & Formation, Réussite étudiante) et 15 références
- Description des éléments attendus dans chaque référence
- Des réponses appuyées sur des indicateurs
- Une analyse réflexive, au delà d'une simple description



Les groupes de travail

Groupes	Références	VP	Élu
Gouvernance	1,2,4	IR	Angèle DELPECH
			(élue CA)
Santé	3	Pdt	Michel LOURTIS
		NL	(élu Cac)
Qualité, pilotage	5, 6	IR	Anne REY
			(élue CA)
RH	7	ED	Virginie GRIMAULT (élue CAC)
Immobilier	8	SA	Thierry OGER
			(élu CA)
Recherche	9,10,	PS	Frédéric LAGARCE
	13	FG	(élu CAC)
		PR	
Formation	11,12,13,14	SM	Guewen DOUESNEAU
		FG	(élu CAC)
Vie étudiante	15	LB	Coraline GARNIER
			(élue CAC)



Nom:	Prénom :	Composante, service ou d	
BIGAUD	David	LARIS - Polytech	
PAVIE	Cristiana	TEMOS LLSH	
LAPIED	Bruno	SIFCIR Sciences	
DJAMEN KOUPTOUDJI	KOUPTOUDJI Raoul GRANEM DEG		
BIDON	baptiste	GEIHP, Santé	
BONNIN	Marie	MINT Polytech	
DUFEU	lvan	GRANEM IUT	
MANN	N etienne LAREMA Scier		
CANEVET	David	MOLTECH Sciences	
BIOTEAU	Emmanuel	ESO LLSH	
MOJTAHID	Meryem	LPG Sciences	
DUHAMEL	Philippe	ESO ESTHUA	
GUIBERT	Christophe	ESO ESTHUA	
ROULEAU-RACCO	Thérèse	GRANEM ESTHUA	



Référentiel de l'évaluation externe des universités HCERES

Domaine 2: La recherche et la formation

> La politique de recherche

- ✓ **Référence 9.** La politique de recherche de l'université s'appuie sur des outils de pilotage et traduit son positionnement et sa stratégie, y compris dans son internationalisation.
- ✓ Référence 10. Les politiques de valorisation de la recherche et de diffusion de la culture scientifique et technique de l'université contribuent au développement socio-économique et ainsi qu'aux évolutions sociétales.

> La politique de formation tout au long de la vie

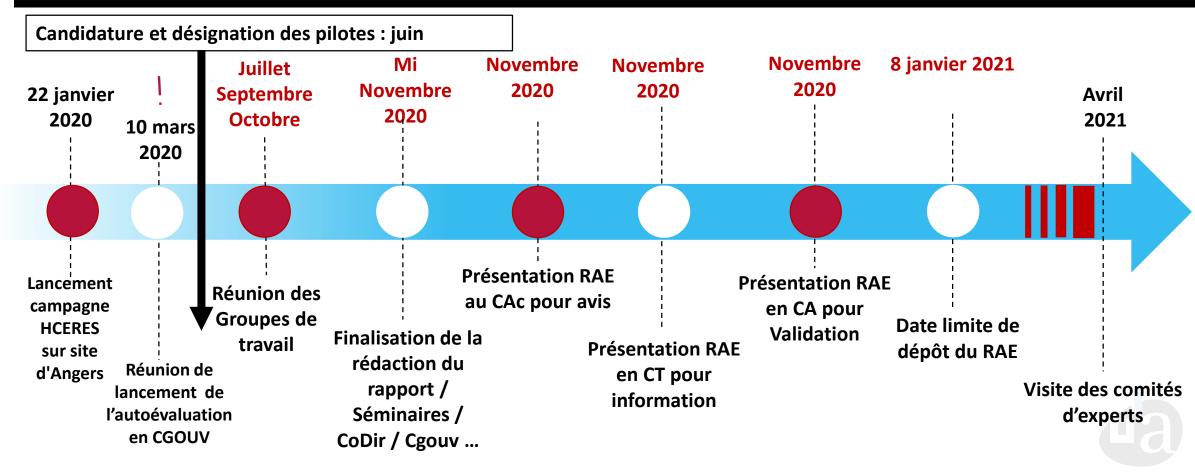
- ✓ Référence 11. L'université pilote une offre de formation tout au long de la vie et porte des modalités d'enseignement, au regard de son positionnement et de sa stratégie nationale et internationale.
- ✓ Référence 12. L'université développe un ensemble de dispositifs institutionnels garantissant une action coordonnée et opérationnelle au service de l'offre de formation et de son internationalisation.

> Le lien entre recherche et formation

✓ Référence 13. L'université développe des liens entre la formation et la recherche : une articulation des activités de formation et de recherche, une politique cohérente de recrutement des personnels et une politique coordonnée de documentation.



Calendrier Général



Dates de réunion GT Recherche : 09-09-2020, 23-09-2020, 13-10-2020 Université d'Angers

Informations générales

Retour sur les AAP



IUF

- Candidatures déposées : 3 juniors 2 seniors
- 2 candidatures seniors acceptées (TEMOS)
- Philippe BLAUDEAU
- Christine BARD

Campagne 2021: à partir du 7 septembre 2020 / déclaration de candidature avant le 6 octobre / dossier à déposer avant le 10 (Junior) ou le 12 (Senior) novembre

Université

AAP EU

- Programme H2020 Actions Marie Curie RISE
- Projet: SciMove Scientific collections on the move: Provincial Museums, Archives, and collecting Practices (1800-1950)
- Etablissement coordinateur : LMU
- Partenaires: 10 dont UA
- Coordinatrice scientifique UA: Cristiana OGHINA-PAVIE
- Budget total 726 k€ Budget UA 41,4 k€ (mobilités recherche et frais annexes)
- Durée: 48 mois



Programme LIFE+, Revers'EAU

- Coordinateur : Conseil régional des Pays de la Loire Service eau biodiversité et déchets, Direction de la transition énergétique et de l'environnement Coordinateur scientifique UA : Grégoire MAILLET – LPG Angers
- Budget total du projet : 10M€, financement EU 6M€
 - Durée: 7 ans, démarrage janvier 2021
 - Objet du projet, pour la partie Ua : Etude du fonctionnement de l'estuaire de la Loire afin d'identifier des leviers pour permettre une meilleure circulation des espèces piscicoles migratrices (Oxymore)
 - **_Budget UA 313.755€** (subvention européenne) et 45.000€ (1/2 thèse Région)
 - Co-financement UA 209.170€ (1/2 thèse allocation Ua et personnels permanents, Grégoire Maillet 7P/M, Edouard Metzger 7P/M, Eric Beneteau 5P/M, Aurélia Mouret 2P/M, Emmanuelle Geslin 0.5P/M, Meryem Mojtahid 1P/M et Christine Barras 0.5P/M)
 - Recrutements: 2 doctorants (36 mois) et 1 post-doc. (18 mois)

AAP EU

Programme: Erasmus+, KA203 Partenariats stratégiques

Projet: Short Forms beyond borders SFBB

Etablissement coordinateur: UA

Coordinateurs scientifiques UA:

Cécile Meynard, Emmanuel Vernadakis, Michelle Ryan-Satour

Budget du projet : 231 k€- Budget UA 65,8 k€ (Mobilités Master- EC – recherche)

Durée: 24 mois



Programme Prioritaire de Recherche (PPR) PIA 3

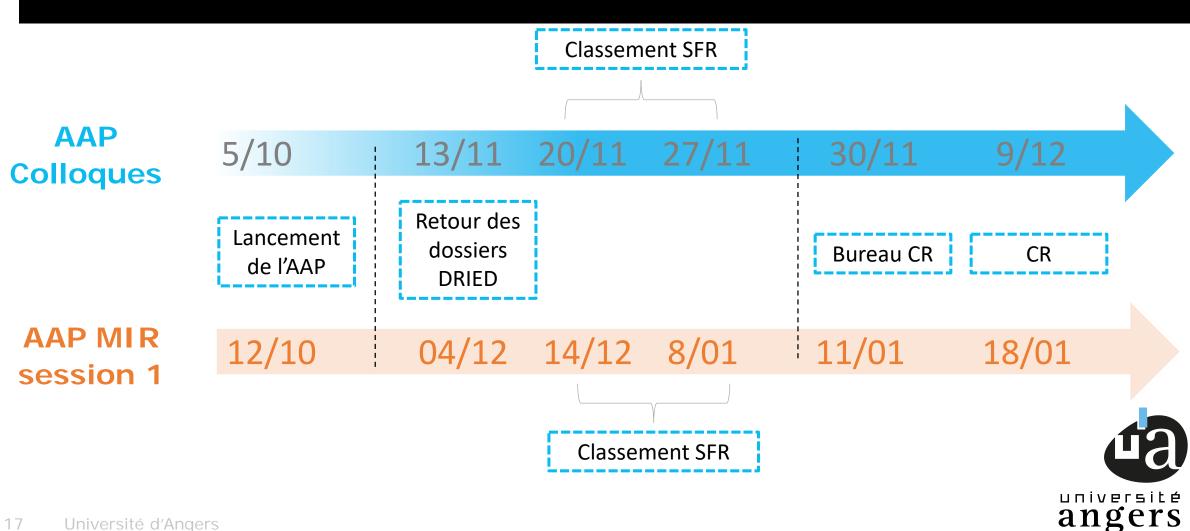
PPR - Cultiver et protéger autrement-

Acronyme	Titre du projet	Structure coordinatrice Responsable scientifique	Partenaires	Durée du projet Montant total Aide demandée
CAP ZERO PHYTO	Adaptation du concept d'immunité à la protection des cultures : Rosaceae et Solanaceae, deux études de cas	INRA PACA Catherine COUTANT (UR PSH)	9 partenaires (dont IRHS, GRANEM, UE horticole)	6 ans 11 712 054 € 2 998 023 €
SUCSEED	Mettre fin à l'utilisation des pesticides sur les semences et proposer des solutions alternatives	INRA Matthieu BARRET (IRHS)	14 partenaires (dont MINT, GEVES)	6 ans 11 362 072 € 2 999 157 €
SPECIFICS	Sustainable pest control in Fabaceae-rich innovative cropping systems	INRAE Dijon		2 999 565 €

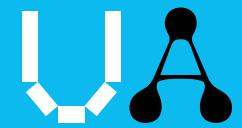
PULSAR - 2020

Unité de recherche	Porteur.se du projet	Statut	Acronyme	Mentor	Titre du projet	Montant total	Montant demandé	Montant PULSAR
SONAS	Guillaume VI AULT	MCF	CIDEPA	Denis SERAPHIN	Conception In-sillico guidée de nouveaux DErivés à propriétés Antifongiques	28 000€	14 000€	14 000€
MOLTECH- Anjou	Antoine GOUJON	MCF	AMAZ	Piétrick HUDHOMME	Accepteurs Multi-AZabenzannulésPDI originaux et accessibles pour le photovoltaïque organique	30 000€	15 000€	15 000€
LARIS	Marie-Lise PANNIER	MCF	BEBAC	Thierry LEMENAND	Bilan Environnemental des BAtiments Connectés	21 000€	10 500€	10 500€
TEMOS	Hugues BERTHELOT	MCF	Thérapies cyrénéennes	Philippe BLAUDEAU	Thérapies cyrénéennes : (se) soigner dans une cité grecque de Libye (VIIe-Ier s. av. JC.)	7 300€	3 650€	3 650€
LPPL	Golda COHEN	MCF	Psymages	Sandrine GAYMARD	Analyse de l'image dans les pratiques communicationnelles : prévenir les risques avec les bons pictogrammes	30 000€	15 000€	15 000€
BePsyLab	Philippe DRWESKI	MCF	RAPT	Claudine COMBIER	Recherche action « parentalité au travail »	16 600€	8 300€	8 300€
GRANEM	Fanny THOMAS	MCF	PAIC	Gaëlle PANTIN- SOHIER	PAckaging et Ingrédients, perception du Consommateur	24 817€	12 408,50€	12 408,50€
					TOTAL	157 717€	78 858,50€	78 858,50€

AAP Colloques et MIR



AAP recherche – formation COMUE exp UA-LMU



Contexte

Création de la **COMUE expérimentale UA-LMU** effective *à priori* avant la fin 2020 (publication du décret)



Contexte

La dynamique de la ComUE s'appuie sur des:

- Collaborations existantes entre laboratoires et des formations co-accréditées
- Objets stratégiques identifiés
 - En Formation : composantes communes (Santé, IAE) et des projets d'envergure (extension STAPS à Angers, Psychologie au Mans).
 - En recherche : développement d'un axe Ingénierie et Santé, poursuite de collaborations recherche; Enjeu[X], Panorisk, RFI Tourisme et LUMOMAT...

La dynamique de la ComUE vise à faire émerger de nouveaux projets en recherche et en formation

L'AAP

Dotation:

Subvention de 200 k€ dont 150 k€ dans le cadre du Dialogue Stratégique avec l'Etat ciblée sur un AAP commun Recherche & Formation

Objectifs:

- Permettre aux collègues et aux équipes pédagogiques et de recherche des deux sites de mieux appréhender leurs travaux et politiques scientifiques et de formation réciproques,
- Explorer les voies de coopérations qui permettront un renforcement scientifique et/ou pédagogique mutuel,
- Accompagner l'émergence de ces coopérations nouvelles par des crédits d'amorçage

Critères

 associer obligatoirement des EC et C d'équipes de recherche ou de formation UA-LMU

- se positionner sur des problématiques permettant :
 - 1) l'approfondissement de travaux déjà engagés qui pourraient ainsi bénéficier de synergies nouvelles,
 - 2) l'émergence d'objets ou de thématiques novatrices, à enjeu sociétal ou territorial fort.

Structuration

Volet formation

- Créer de nouveaux Masters communs UA-LMU (accréditation de 2022)
 - --- une ingénierie pédagogique dédiée.
- Participer à la construction des projets stratégiques identifiés de la ComUE (création de composantes communes et extension de formations sur les deux territoires).



Structuration

Volet recherche

 Consolider les collaborations scientifiques existantes entre les laboratoires UA – LMU et en lien avec les stratégies d'étabs en vue de préparer de futures candidatures à des AAP nat, et int.

Dotation 20 k€ max / projet

 Favoriser la connaissance réciproque des laboratoires afin d'initier l'émergence de sujets d'intérêt partagé. Enveloppe dédiée de 5 k€ Université

Calendrier prévisionnel

Mise en ligne	21 septembre 2020	
Retour des dossiers	16 novembre 2020	
Examen des dossiers	Avant mi-décembre 2020	
Validation des dossiers par le Sénat	Mi-décembre 2020	
académique		
Démarrage des projets	1 ^{er} janvier 2021	
Fin des projets	31 décembre 2021 au plus tard	



Procès verbal

- Procès verbal du 25 mai 2020
- Procès verbal du 15 juin 2020





Contrats doctoraux

Répartition des 41 contrats doctoraux 2020-2021

- 28 contrats doctoraux UA
- 3,5 eq contrats doctoraux Région (7*0,5)
- 1,5 eq contrats doctoraux ALM (3*0,5)
- 1,5 eq contrats doctoraux entreprises (3*0,5)
- 2 contrats doctoraux ENS
- 2 eq contrats doctoraux EPST
- 2,5 eq Autres

Tableau



CLASSEMENTS ACADÉMIQUES INTERNATIONAUX 2020

SITUATION de l'université d'angers

Bureau de la Commission Recherche · 7 septembre 2020





1. CLASSEMENT DE SHANGHAI

```
ARWU 2020
(Academic Ranking of World
Universities)
GRAS 2020
(Global Ranking of Academic Subjects)
```



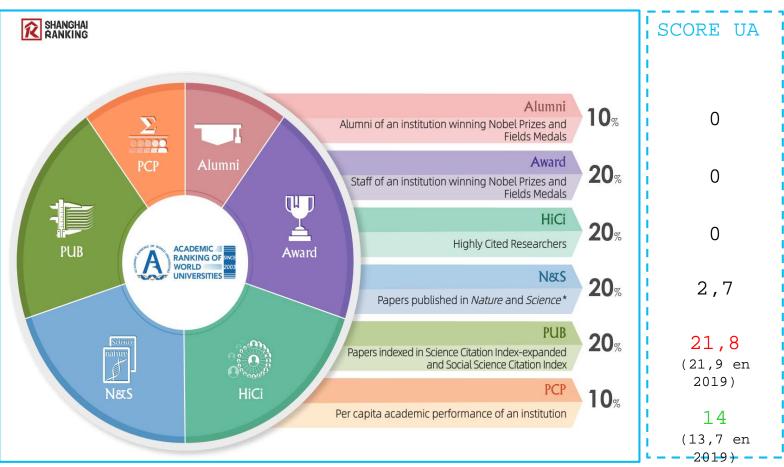
ARWU 2020 (WOS)

MAINTIEN AU RANG MONDIAL ET NATIONAL



En 2020, l'UA maintient sa position dans le Top 1000 mondial (901-1000)

A l'échelle nationale, l'UA apparaît désormais dans le Top 30 (27-30 contre 33-35 en 2019), en raison des regroupements dans l'ESR

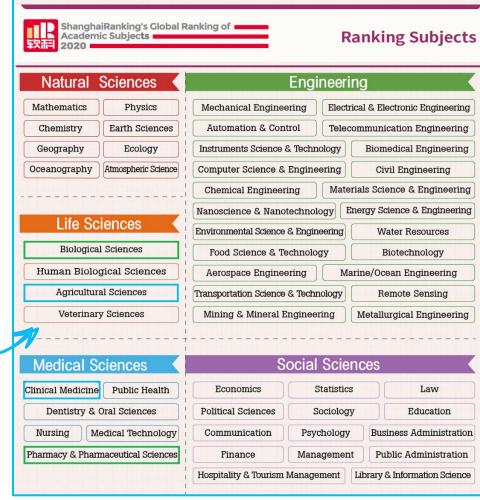


GRAS 2020 (WOS) DEUX PROGRESSIONS ET DEUX ENTRÉES



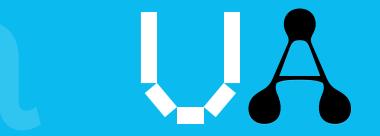
En 2020, l'UA améliore sa position dans les domaines « *Clinical Medicine* » (301-400 contre 401-500 en 2019) et « *Agricultural Sciences* » (201-300 contre 301-400 en 2019)

L'UA fait également son entrée dans les domaines « *Biological Sciences* » (401-500 Monde et 16-23 France) et « *Pharmacy & Pharmaceutical Sciences* » (401-500 Monde et 14-19 France)



2. AUTRES CLASSEMENTS MAJEURS

CWTS LEIDEN RANKING 2020 CWUR 2020-2021

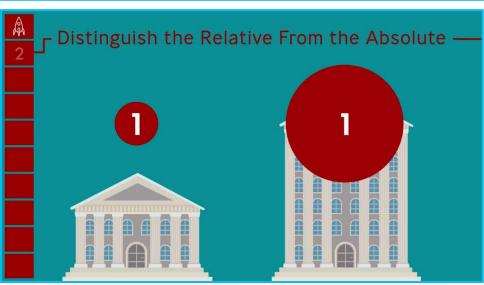


CWTS LEIDEN 2020 (WOS + UNPAYWALL) : ENTRÉE DE 1'UA DANS TOUTES LES CATÉGORIES

Le CWTS Leiden RANKING se distingue des classements traditionnels selon PLUSIEURS <u>principes fondateurs</u>
POUR UNE UTILISATION RESPONSABLE DES RÉSULTATS:

- Pas de classement définitif tous critères confondus
- Distinction entre indicateurs absolus et relatifs
- Prise en compte de la nature de chaque établissement et de leur contexte propre
- Méthodologie transparente et disponibilité des données
- Reconnaissance d'une part d'incertitude dans le calcul des statistiques pour chaque indicateur (reflet partiel)





« Ce qui compte ne peut pas toujours être compté, et ce

CWTS LEIDEN 2020 (WOS + UNPAYWALL) : ENTRÉE DE 1'UA DANS TOUTES LES CATÉGORIES



- L'UA intègre le 528ème rang mondial et le 19ème rang national selon l'Impact Scientifique (Proportion de publications PP dans les top 10% plus citées)
- L'UA se place au 135^{ème} rang mondial et au 30^{ème} rang national selon la Collaboration internationale (PP)
- L'UA se distingue au 584^{ème} rang mondial selon l'Open Access (PP)
 - L'UA atteint le 305 me rang mondial selon le Genre (Proportion

526 527 528 529 530 531	Utah State Univ Tech Univ Braunschweig Univ Angers E China Univ Sci & Technol Dublin City Univ		1885 1571 806	179 149	9.5%			
528 529 530	Univ Angers E China Univ Sci & Technol			149	0.50/			
529 530	E China Univ Sci & Technol		806		9.5%	•		
530		*2		77	9.5%	-		
	Dublin City Univ		6116	581	9.5%			
531			898	85	9.5%	-		
	Southeast Univ	*2	10122	961	9.5%			
532	Univ Nevada - Reno		1585	150	9.5%			
533	Shanghai Jiao Tong Univ	*2	24180	2294	9.5%	1		
534	Indian Inst Technol Indore	-	930	88	9.5%	-		
535	Univ Granada	K com	4380	414	9.5%			
536	Virginia Tech		5987	566	9.5%			
537	Murdoch Univ		1362	129	9.4%	•		
538	Univ Alabama - Tuscaloosa		2130	201	9.4%			
539	Univ Wyoming	100	1568	148	9.4%	+		
540	Med Univ Graz		1455	137	9.4%	•		
541	Univ Pisa		4470	421	9.4%			
542	Univ Arkansas Med Sci - Little Rock		1648	155	9.4%	•		
543	Hubei Univ	*2	1171	110	9.4%	+		
544	Qingdao Agr Univ	*2	841	79	9.4%	-		
545	Dalian Med Univ	**	1963	185	9.4%	•		
546	Univ Greifswald		1569	147	9.4%	•		
547	Nanjing Tech Univ	*2	3988	374	9.4%			
548	Rey Juan Carlos Univ	K COMM	1013	95	9.4%	-		
549	York Univ	•	2337	219	9.4%			
550	Brock Univ		876	82	9.4%	-		

CWUR 2020-2021 (WOS + SCOPUS): PROGRESSION AU RANG MONDIAL & NATIONAL



L'UA se positionne désormais au 700ème rang mondial (contre 708 en 2019-220), ainsi qu'au 31ème rang national (contre 40 en 2019-2020).

Le « score de performance de recherche » progresse également, passant de 665 en 2019 à 657 en 2020 (un score bas étant meilleur)

Le score global de l'UA quant à lui se maintient (72,3 =)

C W U R		
Institution Name	University of Angers	
Location	France	
World Rank	700	
National Rank	31	
Quality of Education Rank	-	
Alumni Employment Rank	-	
Quality of Faculty Rank	-	
Research Performance Rank	657	
Overall Score	72.3	
Domain	univ-angers.fr	

3. PRÉCONISATIONS POUR AMÉLIORER LA POSITION DE L'UA

Charte de signature unique (Ré)intégration de classements Accompagnement Clarivate (WOS)



Préconisations 2021

Refonte de la charte de signature unique de chercheurs (commune UA-LMU ?) selon les préconisations nationales (EPST, MESRI) et de Clarivate pour faire apparaître « UNIV ANGERS » en première affiliation (toujours prise en compte)



Constitution d'un tableau de bord actualisé au rythme des parutions des classements afin de tenir à jour et de comparer le positionnement de l'UA à des fins de valorisation en ligne

Collaboration avec Clarivate (WOS) pour le nettoyage régulier du profil de l'UA, et l'élaboration de tableaux de bord détaillés et prospectifs dans les différents domaines académiques où l'UA apparaît ou

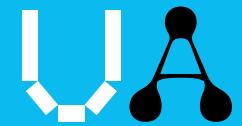








PRIME AUX BREVETS



Le contexte

Le décret n° 2005-1217 définit deux primes pour les inventeurs d'un brevet avec :

La prime au brevet

- caractère forfaitaire de 3 000 €
- versement en deux tranches
 - phase 1 : 600 € dans l'année qui suit la demande de dépôt de brevet sur demande des inventeurs au prorata de leur quote-part d'inventivité
 - phase 2 : 2400 € lors du transfert avec la signature d'un contrat de licence ou de cession sur demande des inventeurs au prorata de leur quote-part d'inventivité

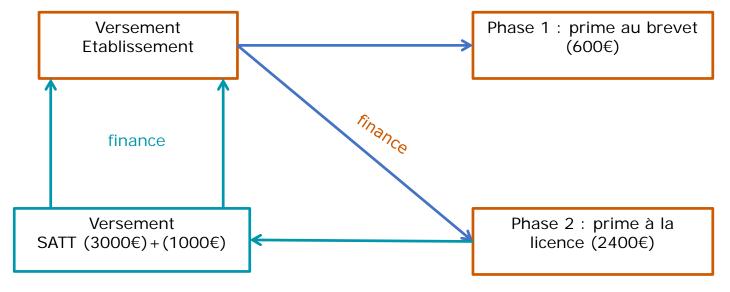
La prime d'intéressement

- phase 3 : versement annuel correspondant à 50% des royalties perçues par l'établissement après remboursement des frais de PI. Cette somme est répartie entre les inventeurs au prorata de leur quote-part d'inventivité (soumis à plafond).

Prime au brevet et SATT

La **SATT Ouest Valorisation** est l'opérateur de valorisation de l'Université et assure à ce titre la gestion de notre portefeuille de brevet.

A la signature d'un contrat de transfert de technologie (licence/cession d'un brevet sous mandat SATT), la SATT verse à l'établissement **la somme forfaitaire de 4 000 €** destiné à financer les primes aux brevets ainsi que le frais d'environnement associés pour l'établissement comme par exemple la mise en place d'accords de confidentialité.





Conditions d'attribution

Les conditions d'attribution ainsi que la liste des pièces justificatives ont été validées par le CA du 6 juillet 2017 (CA046-2017 & CA047-2017). Pour rappel :

Public éligible : agent titulaire ou non titulaire inventeur en contrat avec l'établissement lors du dépôt de brevet

Conditions nécessaires pour attribution :

- 1- Date de dépôt de brevet postérieure au 01/01/2013 document de référence : récépissé de dépôt de brevet
- 2- Répartition définie entre les inventeurs du brevet document de référence : déclaration d'invention
- 3- Répartition définie entre les propriétaires du brevet document de référence : accord de copropriété
- 4- Transfert réalisé document de référence: contrat de licence ou de cession (pour la phase 2)
- 5- Montant minimum: 50 euros



Proposition de modifications

Conditions nécessaires pour attribution :

- 1- Proposition de prise en compte des dépôts de brevet antérieurs au 01/01/2013 lors de la signature d'un contrat de transfert (Décision CRV du 25/11/2019)
- 2- Répartition définie entre les inventeurs du brevet document de référence : déclaration d'invention
- 3- Répartition définie entre les propriétaires du brevet document de référence : accord de copropriété

Proposition de supprimer ce document de référence des pièces nécessaires car celui-ci n'est signé que lorsqu'un transfert est effectif.

- 4- Transfert réalisé document de référence: contrat de licence ou de cession (pour la phase 2)
- 5- Montant minimum: 50 euros





Calendrier de versement proposé

Régularisation des dossiers en attente pour fin 2020

Afin de respecter le décret 2005-1217 où le versement de la prime au brevet doit être effectué dans la première année qui suit le dépôt, 2 campagnes de versement seront mise en place :





Calendrier prévisionnel des CR

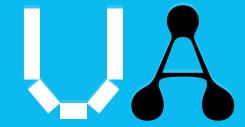
- Lundi 12 octobre (14h30)
- Mardi 17 novembre (14h30)
- Mercredi 9 décembre (9h30)





Commission recherche du 14 septembre 2020





Ordre du jour

1 - Informations

2 - Procès-verbal de la CR

Procès-verbal de la CR du 25 mai 2020 – vote

Procès-verbal de la CR du 15 juin 2020 – vote

3 - Prospective et moyens

Point sur la répartition des contrats doctoraux 2020-2021 - information

Point sur les classements internationaux 2020 – information

Modalités de versement de la prime au dépôt de brevet – vote





Informations générales

- Rentrée universitaire 2020 et mesures sanitaires
- HCERES-RAE : Groupes de travail Recherche
- Retour sur les AAP 2020



Informations générales

Rentrée universitaire 2020 et mesures sanitaires



HCERES

- HCERES-RAE : Groupes de travail Recherche



Rapport global d'auto-évaluation

- Organisé selon 3 domaines (Pilotage de l'UA, Recherche & Formation, Réussite étudiante) et 15 références
- Description des éléments attendus dans chaque référence
- Des réponses appuyées sur des indicateurs
- Une analyse réflexive, au delà d'une simple description



Les groupes de travail

Groupes	Références	VP	Élu
Gouvernance	1,2,4	IR	Angèle DELPECH
			(élue CA)
Santé	3	Pdt	Michel LOURTIS
		NL	(élu Cac)
Qualité, pilotage	5, 6	IR	Anne REY
			(élue CA)
RH	7	ED	Virginie GRIMAULT (élue CAC)
Immobilier	8	SA	Thierry OGER
			(élu CA)
Recherche	9,10,	PS	Frédéric LAGARCE
	13	FG	(élu CAC)
		PR	
Formation	11,12,13,14	SM	Guewen DOUESNEAU
		FG	(élu CAC)
Vie étudiante	15	LB	Coraline GARNIER
			(élue CAC)



Nom:	Prénom :	Composante, service ou d
BIGAUD	David	LARIS - Polytech
PAVIE	Cristiana	TEMOS LLSH
LAPIED	Bruno	SIFCIR Sciences
DJAMEN KOUPTOUDJI	Raoul	GRANEM DEG
BIDON	baptiste	GEIHP, Santé
BONNIN	Marie	MINT Polytech
DUFEU	lvan	GRANEM IUT
MANN	etienne	LAREMA Sciences
CANEVET	David	MOLTECH Sciences
BIOTEAU	Emmanuel	ESO LLSH
MOJTAHID	Meryem	LPG Sciences
DUHAMEL	Philippe	ESO ESTHUA
GUIBERT	Christophe	ESO ESTHUA
ROULEAU-RACCO	Thérèse	GRANEM ESTHUA



Référentiel de l'évaluation externe des universités HCERES

Domaine 2: La recherche et la formation

> La politique de recherche

- ✓ **Référence 9.** La politique de recherche de l'université s'appuie sur des outils de pilotage et traduit son positionnement et sa stratégie, y compris dans son internationalisation.
- ✓ Référence 10. Les politiques de valorisation de la recherche et de diffusion de la culture scientifique et technique de l'université contribuent au développement socio-économique et ainsi qu'aux évolutions sociétales.

> La politique de formation tout au long de la vie

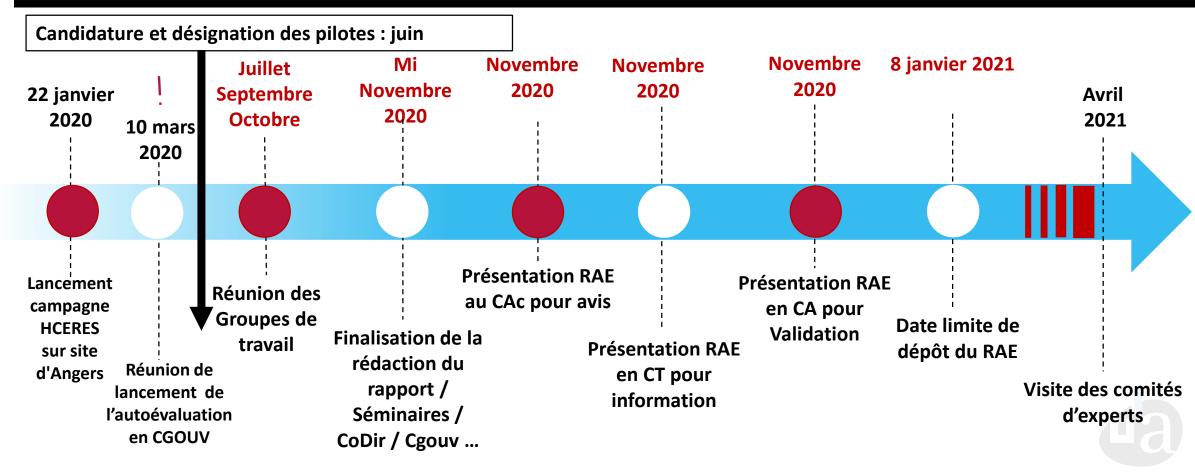
- ✓ Référence 11. L'université pilote une offre de formation tout au long de la vie et porte des modalités d'enseignement, au regard de son positionnement et de sa stratégie nationale et internationale.
- ✓ Référence 12. L'université développe un ensemble de dispositifs institutionnels garantissant une action coordonnée et opérationnelle au service de l'offre de formation et de son internationalisation.

> Le lien entre recherche et formation

✓ Référence 13. L'université développe des liens entre la formation et la recherche : une articulation des activités de formation et de recherche, une politique cohérente de recrutement des personnels et une politique coordonnée de documentation.



Calendrier Général



Dates de réunion GT Recherche : 09-09-2020, 23-09-2020, 13-10-2020 Université d'Angers

Informations générales

Retour sur les AAP



IUF

- Candidatures déposées : 3 juniors 2 seniors
- 2 candidatures seniors acceptées (TEMOS)
- Philippe BLAUDEAU
- Christine BARD

Campagne 2021: à partir du 7 septembre 2020 / déclaration de candidature avant le 6 octobre / dossier à déposer avant le 10 (Junior) ou le 12 (Senior) novembre

Université

AAP EU

- Programme H2020 Actions Marie Curie RISE
- Projet: SciMove Scientific collections on the move: Provincial Museums, Archives, and collecting Practices (1800-1950)
- Etablissement coordinateur : LMU
- Partenaires: 10 dont UA
- Coordinatrice scientifique UA: Cristiana OGHINA-PAVIE
- Budget total 726 k€ Budget UA 41,4 k€ (mobilités recherche et frais annexes)
- Durée: 48 mois



Programme LIFE+, Revers'EAU

- Coordinateur : Conseil régional des Pays de la Loire Service eau biodiversité et déchets, Direction de la transition énergétique et de l'environnement Coordinateur scientifique UA : Grégoire MAILLET – LPG Angers
- Budget total du projet : 10M€, financement EU 6M€
 - Durée: 7 ans, démarrage janvier 2021
 - Objet du projet, pour la partie Ua : Etude du fonctionnement de l'estuaire de la Loire afin d'identifier des leviers pour permettre une meilleure circulation des espèces piscicoles migratrices (Oxymore)
 - **_Budget UA 313.755€** (subvention européenne) et 45.000€ (1/2 thèse Région)
 - Co-financement UA 209.170€ (1/2 thèse allocation Ua et personnels permanents, Grégoire Maillet 7P/M, Edouard Metzger 7P/M, Eric Beneteau 5P/M, Aurélia Mouret 2P/M, Emmanuelle Geslin 0.5P/M, Meryem Mojtahid 1P/M et Christine Barras 0.5P/M)
 - Recrutements: 2 doctorants (36 mois) et 1 post-doc. (18 mois)

AAP EU

Programme: Erasmus+, KA203 Partenariats stratégiques

Projet: Short Forms beyond borders SFBB

Etablissement coordinateur: UA

Coordinateurs scientifiques UA:

Cécile Meynard, Emmanuel Vernadakis, Michelle Ryan-Satour

Budget du projet : 231 k€- Budget UA 65,8 k€ (Mobilités Master- EC – recherche)

Durée: 24 mois



Programme Prioritaire de Recherche (PPR) PIA 3

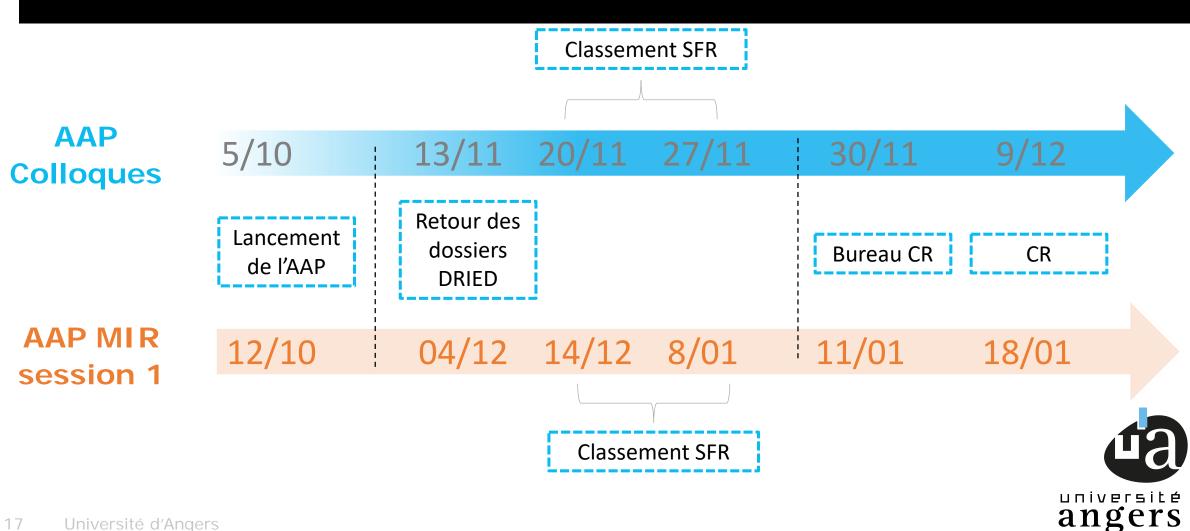
PPR - Cultiver et protéger autrement-

Acronyme	Titre du projet	Structure coordinatrice Responsable scientifique	Partenaires	Durée du projet Montant total Aide demandée	
CAP ZERO PHYTO	Adaptation du concept d'immunité à la protection des cultures : Rosaceae et Solanaceae, deux études de cas	INRA PACA Catherine COUTANT (UR PSH)	9 partenaires (dont IRHS, GRANEM, UE horticole)	6 ans 11 712 054 € 2 998 023 €	
SUCSEED	SUCSEED Mettre fin à l'utilisation des pesticides sur les semences et proposer des solutions alternatives		14 partenaires (dont MINT, GEVES)	6 ans 11 362 072 € 2 999 157 €	
SPECIFICS	Sustainable pest control in Fabaceae-rich innovative cropping systems	INRAE Dijon		2 999 565 €	

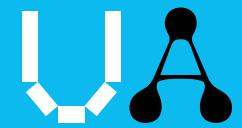
PULSAR - 2020

Unité de recherche	Porteur.se du projet	Statut	Acronyme	Mentor	Titre du projet	Montant total	Montant demandé	Montant PULSAR
SONAS	Guillaume VI AULT	MCF	CIDEPA	Denis SERAPHIN	Conception In-sillico guidée de nouveaux DErivés à propriétés Antifongiques	28 000€	14 000€	14 000€
MOLTECH- Anjou	Antoine GOUJON	MCF	AMAZ	Piétrick HUDHOMME	Accepteurs Multi-AZabenzannulésPDI originaux et accessibles pour le photovoltaïque organique	30 000€	15 000€	15 000€
LARIS	Marie-Lise PANNIER	MCF	BEBAC	Thierry LEMENAND	Bilan Environnemental des BAtiments Connectés	21 000€	10 500€	10 500€
TEMOS	Hugues BERTHELOT	MCF	Thérapies cyrénéennes	Philippe BLAUDEAU	Thérapies cyrénéennes : (se) soigner dans une cité grecque de Libye (VIIe-Ier s. av. JC.)	7 300€	3 650€	3 650€
LPPL	Golda COHEN	MCF	Psymages	Sandrine GAYMARD	Analyse de l'image dans les pratiques communicationnelles : prévenir les risques avec les bons pictogrammes	30 000€	15 000€	15 000€
BePsyLab	Philippe DRWESKI	MCF	RAPT	Claudine COMBIER	Recherche action « parentalité au travail »	16 600€	8 300€	8 300€
GRANEM	Fanny THOMAS	MCF	PAIC	Gaëlle PANTIN- SOHIER	PAckaging et Ingrédients, perception du Consommateur	24 817€	12 408,50€	12 408,50€
					TOTAL	157 717€	78 858,50€	78 858,50€

AAP Colloques et MIR



AAP recherche – formation COMUE exp UA-LMU



Contexte

Création de la **COMUE expérimentale UA-LMU** effective *à priori* avant la fin 2020 (publication du décret)



Contexte

La dynamique de la ComUE s'appuie sur des:

- Collaborations existantes entre laboratoires et des formations co-accréditées
- Objets stratégiques identifiés
 - En Formation : composantes communes (Santé, IAE) et des projets d'envergure (extension STAPS à Angers, Psychologie au Mans).
 - En recherche : développement d'un axe Ingénierie et Santé, poursuite de collaborations recherche; Enjeu[X], Panorisk, RFI Tourisme et LUMOMAT...

La dynamique de la ComUE vise à faire émerger de nouveaux projets en recherche et en formation

L'AAP

Dotation:

Subvention de 200 k€ dont 150 k€ dans le cadre du Dialogue Stratégique avec l'Etat ciblée sur un AAP commun Recherche & Formation

Objectifs:

- Permettre aux collègues et aux équipes pédagogiques et de recherche des deux sites de mieux appréhender leurs travaux et politiques scientifiques et de formation réciproques,
- Explorer les voies de coopérations qui permettront un renforcement scientifique et/ou pédagogique mutuel,
- Accompagner l'émergence de ces coopérations nouvelles par des crédits d'amorçage

Critères

 associer obligatoirement des EC et C d'équipes de recherche ou de formation UA-LMU

- se positionner sur des problématiques permettant :
 - 1) l'approfondissement de travaux déjà engagés qui pourraient ainsi bénéficier de synergies nouvelles,
 - 2) l'émergence d'objets ou de thématiques novatrices, à enjeu sociétal ou territorial fort.

Structuration

Volet formation

- Créer de nouveaux Masters communs UA-LMU (accréditation de 2022)
 - --- une ingénierie pédagogique dédiée.
- Participer à la construction des projets stratégiques identifiés de la ComUE (création de composantes communes et extension de formations sur les deux territoires).



Structuration

Volet recherche

 Consolider les collaborations scientifiques existantes entre les laboratoires UA – LMU et en lien avec les stratégies d'étabs en vue de préparer de futures candidatures à des AAP nat, et int.

Dotation 20 k€ max / projet

 Favoriser la connaissance réciproque des laboratoires afin d'initier l'émergence de sujets d'intérêt partagé. Enveloppe dédiée de 5 k€ Université

Calendrier prévisionnel

Mise en ligne	21 septembre 2020	
Retour des dossiers	16 novembre 2020	
Examen des dossiers	Avant mi-décembre 2020	
Validation des dossiers par le Sénat	Mi-décembre 2020	
académique		
Démarrage des projets	1 ^{er} janvier 2021	
Fin des projets	31 décembre 2021 au plus tard	



Procès verbal

- Procès verbal du 25 mai 2020
- Procès verbal du 15 juin 2020





Contrats doctoraux

Répartition des 41 contrats doctoraux 2020-2021

- 28 contrats doctoraux UA
- 3,5 eq contrats doctoraux Région (7*0,5)
- 1,5 eq contrats doctoraux ALM (3*0,5)
- 1,5 eq contrats doctoraux entreprises (3*0,5)
- 2 contrats doctoraux ENS
- 2 eq contrats doctoraux EPST
- 2,5 eq Autres

Tableau



CLASSEMENTS ACADÉMIQUES INTERNATIONAUX 2020

SITUATION de l'université d'angers

Bureau de la Commission Recherche · 7 septembre 2020





1. CLASSEMENT DE SHANGHAI

```
ARWU 2020
(Academic Ranking of World
Universities)
GRAS 2020
(Global Ranking of Academic Subjects)
```



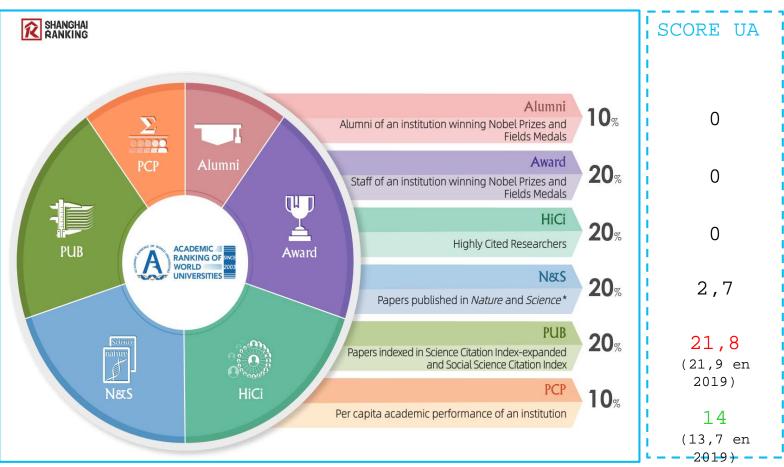
ARWU 2020 (WOS)

MAINTIEN AU RANG MONDIAL ET NATIONAL



En 2020, l'UA maintient sa position dans le Top 1000 mondial (901-1000)

A l'échelle nationale, l'UA apparaît désormais dans le Top 30 (27-30 contre 33-35 en 2019), en raison des regroupements dans l'ESR

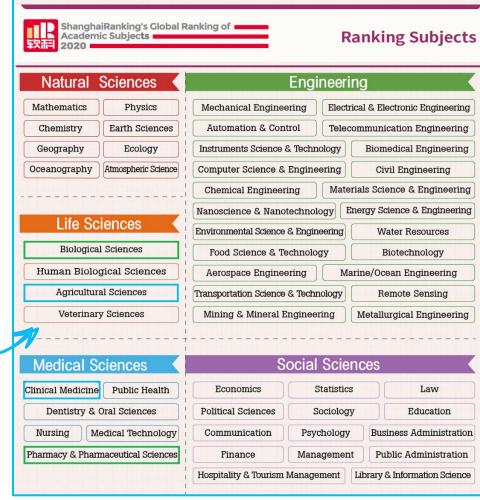


GRAS 2020 (WOS) DEUX PROGRESSIONS ET DEUX ENTRÉES



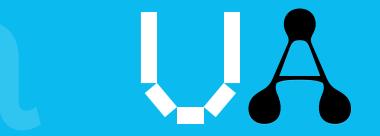
En 2020, l'UA améliore sa position dans les domaines « *Clinical Medicine* » (301-400 contre 401-500 en 2019) et « *Agricultural Sciences* » (201-300 contre 301-400 en 2019)

L'UA fait également son entrée dans les domaines « *Biological Sciences* » (401-500 Monde et 16-23 France) et « *Pharmacy & Pharmaceutical Sciences* » (401-500 Monde et 14-19 France)



2. AUTRES CLASSEMENTS MAJEURS

CWTS LEIDEN RANKING 2020 CWUR 2020-2021

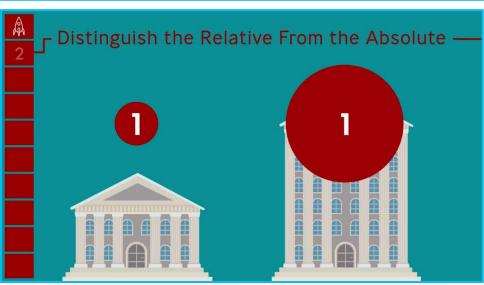


CWTS LEIDEN 2020 (WOS + UNPAYWALL) : ENTRÉE DE 1'UA DANS TOUTES LES CATÉGORIES

Le CWTS Leiden RANKING se distingue des classements traditionnels selon PLUSIEURS <u>principes fondateurs</u>
POUR UNE UTILISATION RESPONSABLE DES RÉSULTATS:

- Pas de classement définitif tous critères confondus
- Distinction entre indicateurs absolus et relatifs
- Prise en compte de la nature de chaque établissement et de leur contexte propre
- Méthodologie transparente et disponibilité des données
- Reconnaissance d'une part d'incertitude dans le calcul des statistiques pour chaque indicateur (reflet partiel)





« Ce qui compte ne peut pas toujours être compté, et ce

CWTS LEIDEN 2020 (WOS + UNPAYWALL) : ENTRÉE DE 1'UA DANS TOUTES LES CATÉGORIES



- L'UA intègre le 528ème rang mondial et le 19ème rang national selon l'Impact Scientifique (Proportion de publications PP dans les top 10% plus citées)
- L'UA se place au 135 eme rang mondial et au 30 eme rang national selon la Collaboration internationale (PP)
- L'UA se distingue au 584^{ème} rang mondial selon l'Open Access (PP)
 - L'UA atteint le 305 me rang mondial selon le Genre (Proportion

526 527 528 529 530 531	Utah State Univ Tech Univ Braunschweig Univ Angers E China Univ Sci & Technol Dublin City Univ		1885 1571 806	179 149	9.5%			
528 529 530	Univ Angers E China Univ Sci & Technol			149	0.50/			
529 530	E China Univ Sci & Technol		806		9.5%			
530		*2		77	9.5%	-		
	Dublin City Univ		6116	581	9.5%			
531			898	85	9.5%	-		
	Southeast Univ	*2	10122	961	9.5%			
532	Univ Nevada - Reno		1585	150	9.5%			
533	Shanghai Jiao Tong Univ	*2	24180	2294	9.5%	1		
534	Indian Inst Technol Indore	-	930	88	9.5%	-		
535	Univ Granada	K com	4380	414	9.5%			
536	Virginia Tech		5987	566	9.5%			
537	Murdoch Univ		1362	129	9.4%	•		
538	Univ Alabama - Tuscaloosa		2130	201	9.4%			
539	Univ Wyoming	100	1568	148	9.4%	+		
540	Med Univ Graz		1455	137	9.4%	•		
541	Univ Pisa		4470	421	9.4%			
542	Univ Arkansas Med Sci - Little Rock		1648	155	9.4%	•		
543	Hubei Univ	*2	1171	110	9.4%	+		
544	Qingdao Agr Univ	*2	841	79	9.4%	-		
545	Dalian Med Univ	**	1963	185	9.4%	•		
546	Univ Greifswald		1569	147	9.4%	•		
547	Nanjing Tech Univ	*2	3988	374	9.4%			
548	Rey Juan Carlos Univ	K COMM	1013	95	9.4%	-		
549	York Univ	•	2337	219	9.4%			
550	Brock Univ		876	82	9.4%	-		

CWUR 2020-2021 (WOS + SCOPUS): PROGRESSION AU RANG MONDIAL & NATIONAL



L'UA se positionne désormais au 700ème rang mondial (contre 708 en 2019-220), ainsi qu'au 31ème rang national (contre 40 en 2019-2020).

Le « score de performance de recherche » progresse également, passant de 665 en 2019 à 657 en 2020 (un score bas étant meilleur)

Le score global de l'UA quant à lui se maintient (72,3 =)

C W U R	
Institution Name	University of Angers
Location	France
World Rank	700
National Rank	31
Quality of Education Rank	-
Alumni Employment Rank	-
Quality of Faculty Rank	-
Research Performance Rank	657
Overall Score	72.3
Domain	univ-angers.fr

3. PRÉCONISATIONS POUR AMÉLIORER LA POSITION DE L'UA

Charte de signature unique (Ré)intégration de classements Accompagnement Clarivate (WOS)



Préconisations 2021

Refonte de la charte de signature unique de chercheurs (commune UA-LMU ?) selon les préconisations nationales (EPST, MESRI) et de Clarivate pour faire apparaître « UNIV ANGERS » en première affiliation (toujours prise en compte)



Constitution d'un tableau de bord actualisé au rythme des parutions des classements afin de tenir à jour et de comparer le positionnement de l'UA à des fins de valorisation en ligne

Collaboration avec Clarivate (WOS) pour le nettoyage régulier du profil de l'UA, et l'élaboration de tableaux de bord détaillés et prospectifs dans les différents domaines académiques où l'UA apparaît ou

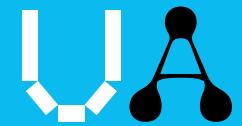








PRIME AUX BREVETS



Le contexte

Le décret n° 2005-1217 définit deux primes pour les inventeurs d'un brevet avec :

La prime au brevet

- caractère forfaitaire de 3 000 €
- versement en deux tranches
 - phase 1 : 600 € dans l'année qui suit la demande de dépôt de brevet sur demande des inventeurs au prorata de leur quote-part d'inventivité
 - phase 2 : 2400 € lors du transfert avec la signature d'un contrat de licence ou de cession sur demande des inventeurs au prorata de leur quote-part d'inventivité

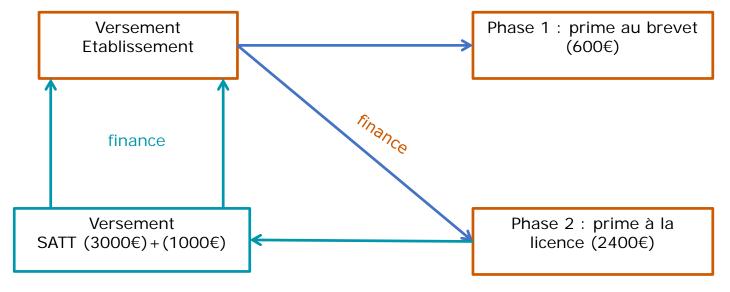
La prime d'intéressement

- phase 3 : versement annuel correspondant à 50% des royalties perçues par l'établissement après remboursement des frais de PI. Cette somme est répartie entre les inventeurs au prorata de leur quote-part d'inventivité (soumis à plafond).

Prime au brevet et SATT

La **SATT Ouest Valorisation** est l'opérateur de valorisation de l'Université et assure à ce titre la gestion de notre portefeuille de brevet.

A la signature d'un contrat de transfert de technologie (licence/cession d'un brevet sous mandat SATT), la SATT verse à l'établissement **la somme forfaitaire de 4 000 €** destiné à financer les primes aux brevets ainsi que le frais d'environnement associés pour l'établissement comme par exemple la mise en place d'accords de confidentialité.





Conditions d'attribution

Les conditions d'attribution ainsi que la liste des pièces justificatives ont été validées par le CA du 6 juillet 2017 (CA046-2017 & CA047-2017). Pour rappel :

Public éligible : agent titulaire ou non titulaire inventeur en contrat avec l'établissement lors du dépôt de brevet

Conditions nécessaires pour attribution :

- 1- Date de dépôt de brevet postérieure au 01/01/2013 document de référence : récépissé de dépôt de brevet
- 2- Répartition définie entre les inventeurs du brevet document de référence : déclaration d'invention
- 3- Répartition définie entre les propriétaires du brevet document de référence : accord de copropriété
- 4- Transfert réalisé document de référence: contrat de licence ou de cession (pour la phase 2)
- 5- Montant minimum: 50 euros



Proposition de modifications

Conditions nécessaires pour attribution :

- 1- Proposition de prise en compte des dépôts de brevet antérieurs au 01/01/2013 lors de la signature d'un contrat de transfert (Décision CRV du 25/11/2019)
- 2- Répartition définie entre les inventeurs du brevet document de référence : déclaration d'invention
- 3- Répartition définie entre les propriétaires du brevet document de référence : accord de copropriété

Proposition de supprimer ce document de référence des pièces nécessaires car celui-ci n'est signé que lorsqu'un transfert est effectif.

- 4- Transfert réalisé document de référence: contrat de licence ou de cession (pour la phase 2)
- 5- Montant minimum: 50 euros





Calendrier de versement proposé

Régularisation des dossiers en attente pour fin 2020

Afin de respecter le décret 2005-1217 où le versement de la prime au brevet doit être effectué dans la première année qui suit le dépôt, 2 campagnes de versement seront mise en place :





Calendrier prévisionnel des CR

- Lundi 12 octobre (14h30)
- Mardi 17 novembre (14h30)
- Mercredi 9 décembre (9h30)



